

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018010256	11/06/2018

Référence de la décision : A/MC/2018-06-198

Délivrance d'un d'agrément de sécurité en qualité de gestionnaire de l'infrastructure conventionné à la société SOCORAIL :

A été délivré, à la demande de la société SOCORAIL, pour une durée de cinq ans, un agrément de sécurité en tant que gestionnaire de l'infrastructure conventionné afin d'assurer des missions d'entretien de lignes situées dans la région Grand-Est (*lignes n° 088 000 Verdun - Dugny ; n° 039 000 Pont-Saint-Vincent - Rosières ; n° 030 000 Neufchâteau - Gironcourt ; n° 010 000 Oiry - Sézanne et n° 002 000 Sézanne - Esternay*).

Cet agrément est valable jusqu'au 11 juin 2023.